

Charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME

On a toujours le choix. On est même la somme de ses choix. [Joseph O'connor]

Emeline GASIGLIA, Directrice Achats BIOMERIEUX
Françoise ODOLANT, Directrice AFM Performance Booster

Charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME

- La Médiation du Crédit:
 - a été nommée en **septembre 2008**
 - a examiné plus de **15000** dossiers
 - a repéré un certains nombres de **mauvaises pratiques** des clients dans les relations avec les PME, les mettant en difficulté.
- La Médiation du Crédit et la CDAF se sont rapprochées à l'été 2009 pour:
 - élaborer un **texte pragmatique**,
 - en 10 engagements pour des **achats responsables**

avec des objectifs réalisables pour construire , dans un cadre de confiance réciproque, une relation équilibrée entre les fournisseurs et leurs clients, dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs.

Charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME

- Créer une **relation durable** entre le donneur d'ordre et la PME: en termes d'équité financière ou de transparence
- Favoriser la **collaboration** avec les fournisseurs stratégiques
- Choisir un fournisseur en appréciant le **coût total** de l'achat et pas seulement le prix
- Prendre en compte **l'impact environnemental**
- Veiller à la **responsabilité territoriale** de son entreprise
- Désigner un ou plusieurs **correspondants PME**, pouvant être saisi(s) par les fournisseurs en cas de conflits ou litiges, dans un rôle de médiateur
- Mettre en place des **indicateurs de suivi** pour chaque entreprise signataire
- Créer un **comité de pilotage**, co-présidé par le Médiateur inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance et la CDAF

Charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME

Quelles entreprises se sont engagées ?

SNCF

BIOMERIEUX

RATP

SAFRAN

THALES

ADP

DANONE

TOTAL

SANOFI AVENTIS

STX EUROPE

MINISTERE DE LA DEFENSE

LEGRAND

SODEXO

RHODIA

EDF

L'OREAL

EADS

VEOLIA

BOUYGUES CONSTRUCTION

EIFFAGE

SPERIAN

- Charte **inter-sectorielle**
- Le volume d'achat réalisé en France par les entreprises signataires de la charte est de l'ordre de **100 milliards d'euros**, soit 10 à 15% du volume des achats réalisés par les grandes entreprises françaises.
- Une deuxième **cérémonie de signature** aura lieu mi-juin 2010, afin de diffuser ces pratiques plus largement encore.

Charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME

Quelle motivations pour les signataires ? quelques exemples :

- **Legrand** : se préoccuper d'éviter la disparition d'un terreau économique de proximité en sachant gérer le cash, en se portant caution auprès des fournisseurs de matières premières, mais aussi : communiquer en interne sur le rôle de l'acheteur, passer en revue les comptes des PME avec leurs dirigeants et la direction financière de Legrand, traiter le sujet de la dépendance économique
- **Ministère de la Défense** : une mission ministérielle en charge des PME, composée de 5-6 personnes , créée depuis 10 ans, a traité 300 dossiers en 2009. La signature de la Charte est l'occasion de mettre en place une gouvernance au sein du Ministère sur le comportement quotidien (situation de trésorerie de la PME, procédure d'urgence applicable, taux de dépendance, ...)
- **bioMérieux** : Porter dans la relation avec nos fournisseurs les valeurs fondamentales de l'Entreprise: respect, ouverture et confiance dans un objectif long terme de partage des intérêts stratégiques et économiques. Cette charte permet d'afficher l'engagement.

Charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME

- Comment PEAK pourrait apporter du contenu concret dans la mise en œuvre de cette Charte qui fera partie des éléments qui alimenteront ses travaux futurs sur le Collaboratif ?
- Contributions pouvant être par exemple de définir des démarches pratiques, des modèles d'organisations, des outils de fonctionnement et d'évaluation ...